

"Entre 1792 et 1793 le virage a été rapide"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 10 janvier 2013

Celui qui s'exprime ainsi, [c'est le vicaire général du diocèse aux Armées, Mgr Poinard](#), dans un billet intitulé "éradication"... Cela donne l'ambiance :



"Dans l'Antiquité, lorsqu'on voulait effacer de la mémoire collective le souvenir d'un adversaire ? on martelait sur les monuments publics toutes les inscriptions le concernant. C'est ainsi que l'on connaît foule de généraux et de souverains dont les noms ont été ainsi éradiqués des stèles, pyramides, arcs de triomphe, nécropoles et autres édifices religieux ou funéraires.

Un ciseau et un burin suffisaient à la besogne. Enfin... momentanément. Car cette pratique du martèlement a-t-elle empêché l'Histoire de se souvenir de ces hommes dont les ennemis avaient voulu effacer la moindre trace ? Nullement et même au contraire : il est dans la nature de l'homme de vouloir toujours connaître ce qu'on s'efforce de lui cacher !

De nos jours **c'est le marteau-pilon médiatique qui fonctionne** : quand un adversaire vous embête la méthode est simple. Il suffit, par tous les moyens – moraux et immoraux – de tenter de lui clouer le bec. Il en va ainsi actuellement de la religion chrétienne. Quand j'étais adolescent **Guy Béart** chantait « La vérité » dans laquelle le refrain dit : « *le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté* ». **L'exécution publique de la foi chrétienne est en marche si j'en juge au matraquage médiatique actuel.** Mais qu'est-ce qu'une démocratie sans opposition, sans possibilité pour la minorité de se faire entendre ? Pour avoir la paix il faudrait donc se taire, contre ses convictions, contre sa conscience. Les uns auraient tous les droits, y compris d'éradiquer toute forme de contestation, les autres n'auraient que celui de rentrer dans le rang. Etrange conception des « valeurs de la République »...

L'interdiction de débattre est donc à l'ordre du jour. **Pour l'instant on en reste encore aux grandes invectives** : le marteau-pilon frappe à droite et à gauche mais son efficacité actuelle n'est pas encore si dangereuse. **Jusqu'à quand ?** Je suis plongé dans un livre sur la Révolution et je m'étonne de la rapidité avec laquelle on est passé des attaques verbales aux atteintes juridiques. Entre 1792 et 1793 le virage a été rapide pour qualifier les

opposants politiques en délinquants et pour décréter la contestation comme un délit puis comme un crime. On connaît la suite."